

RESOLUTION N° 52/AGN/RES/4 <u>OBJET</u> : FORMULAIRES UTILISES POUR DEMANDER AU SECRETARIAT GENERAL LA DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS	CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION : 1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1983 1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique : Textes de base et administration interne de l'O.I.P.C.- INTERPOL à la sous-rubrique : Divers
---	--

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 52ème session à CANNES (France), du 18 au 25 octobre 1983,

CONSCIENTE du fait que les formulaires utilisés pour demander au Secrétariat général la diffusion de renseignements ne sont pas révisés régulièrement, et sont différents dans leur format, leur présentation, leur contenu et leur degré d'utilité,

CONSTATANT que certains de ces formulaires ne sont pratiquement pas utilisés,

DECIDE de créer un groupe de travail pour examiner les formulaires actuellement existants et destinés à demander au Secrétariat général la diffusion de renseignements, particulièrement au moyen de notices internationales concernant les personnes,

INVITE le groupe de travail à examiner le format, la présentation, le contenu et l'utilité de ces formulaires et à faire des recommandations à l'Assemblée générale à leur sujet,

DEMANDE au groupe de travail de tenir compte des implications juridiques du contenu desdits formulaires.